soulignent Cécile Duval et Graziella Lacroix.

des associations, en fonction

gymnastique, au théâtre, pour

Emmanuel Fèvre

■ BAILLY

Une place portera le nom du préfet Erignac

Ce samedi 8 juin, la mairie de Bailly va inaugurer une nouvelle place. Située devant l'école de la Pépinière, elle portera le nom de Claude Erignac, préfet des Yvelines du 24 juin 1993 au 8 février 1996. Le haut fonctionnaire sera assassiné le 6 février 1998, à Ajaccio alors qu'il occupe la fonction de préfet de Corse et de Corse du Sud.

Claude Erignac avait joué un rôle de premier plan dans un dossier qui inquiétait largement les habitants de Bailly. Il s'agissait du bouclage de l'autoroute A86. Une des options prévoyait la création d'un tunnel à deux fois une voie qui se branchait sur l'A12 à l'entrée de Bailly. Le conseil municipal avait alors rejeté cette idée.

Devant l'école de la Pépinière, une stèle a été installée, portant le nom et la photo de Claude Erignac. Elle sera dévoilée ce samedi 8 juin.

Son épouse devrait être présente

Claude Erignac s'attacha alors à comprendre la situation, se déplaçant sur le site pour mieux mesurer la réalité de la situation. Bailly soutenait alors que l'échangeur du tunnel avec l'A12 se situe au sud du rond-point de la cueillette de Gally, assurant une meilleure dissimulation.

Par la suite, une enquête publique fut organisée. Elle se déroula dans une atmosphère très tendue au regard des enjeux environnementaux.

Finalement, le 8 décembre 1995, la décision fut prise, dans le sens des souhaits de Bailly. Le tunnel Est fut mis en service en 2009.

Lors de cette cérémonie, l'épouse de Claude Erignac devrait être présente ainsi que l'actuel préfet des Yvelines, Jean-Jacques Brot.

F. D.

Départementale 307 : attention au gabarit

La départementale 307 est limitée à 2,6 mètres.

Pratiquement pas une semaine ne s'écoule sans que les tunnels de la départementale 307, menant du Chesnay-Rocquencourt à Noisy-le-Roi ne fassent l'objet d'une fermeture. Ce fut le cas fin mai, provoquant des embouteillages sur cet axe très fréquenté.

Cette situation est le fruit d'une inattention de certains usagers, ne prenant pas garde à la hauteur limite de 2,6 mètres. Une fois engagé, il ne reste que deux possibilités : le choc ou la marche arrière.

À la hauteur de l'échangeur de Noisy-le-Roi / Rennemoulin, un accident a obligé le conseil départemental, en charge de cet axe, à procéder à un changement de support. **« Un système temporaire a été mis en œuvre,** souligne Pierre Nougarede, directeur interdépartemental 78-92 du service voirie. **Mais de ce fait, ce dispositif adapté à titre provisoire est plus déformable et moins pérenne et conduit à de nombreuses interventions curatives liées à des heurts par des véhicules. Ce sont donc des besoins de réparation générés par des usagers hors gabarit engagés dans la mauvaise voie malgré la présignalisation en amont qui conduisent à des fermetures et non à des véhicules coincés dans le souterrain. »**

Pierre Nougarede a confirmé que le Département avait budgété un changement complet de l'équipement. **« Les travaux interviendront à l'été 2019. D'ici cette intervention un renforcement de signalisation sera mis en place afin d'améliorer l'attention des usagers circulant sur ce secteur. »**

F. D.